



---

**641ème séance plénière**

PC Journal No 641, point 2 de l'ordre du jour

**DECISION No 756**  
**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OSCE POUR 2007**  
**VISANT A PREVENIR ET COMBATTRE LE TERRORISME**

Le Conseil permanent,

Conformément à la Charte de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et à la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle,

Rappelant, notamment, les engagements précédemment convenus visant à lutter contre le terrorisme et les menaces que constituent les groupes terroristes et autres groupes criminels,

Prenant en considération que l'Espagne, en tant que future Présidence en exercice, souhaite se fonder sur les travaux menés par les présidences antérieures et cherche à assurer la continuité et la cohérence des activités de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme, notamment des engagements des Etats participants visant à protéger les droits de l'homme,

Suite à la discussion menée dans le cadre du Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité,

1. Décide d'adopter le programme de travail de l'OSCE pour 2007 visant à prévenir et combattre le terrorisme, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision ;
2. Charge le Secrétaire général d'organiser les activités ci-après en étroite concertation avec la Présidence en exercice et les Etats participants concernés :
  - Un atelier de suivi sur la mise en œuvre de la Décision No 4/05 du Conseil ministériel sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale pour lutter contre le terrorisme, en mars 2007 à Vienne ;
  - Une conférence politique sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme, en mai 2007 à Vienne ;
  - Un atelier de suivi sur la mise en œuvre de la Décision No 7/03 du Conseil ministériel sur la sécurité des documents de voyage, en juillet 2007 à Vienne ;

3. Charge le Directeur du BIDDH d'organiser, en étroite concertation avec la Présidence en exercice, une réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme, en septembre 2007 à Vienne ;
4. Décide que ces activités seront financées à partir du Budget unifié de l'OSCE de 2007 ainsi qu'au moyen des contributions extrabudgétaires des Etats participants ;
5. Encourage les Etats participants à prendre part à toutes les activités aux niveaux proposés afin de renforcer la coopération et le dialogue au sein de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme ;
6. Invite les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) à s'engager pleinement et à contribuer par leur expérience au développement de toutes les activités comprises dans le programme de travail.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OSCE POUR 2007 VISANT A PREVENIR ET COMBATTRE LE TERRORISME**

### **I. Objectifs généraux**

L'Espagne, en tant que future Présidence en exercice, comme tous les autres Etats participants, convient que le terrorisme continue d'être l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité. L'Espagne a constamment réaffirmé sa résolution à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et, au cours des dernières années, elle a contribué à, et soutenu, l'adoption d'une série de décisions concrètes dont la mise en œuvre renforcera le niveau de sécurité et de stabilité dans l'espace de l'OSCE.

En particulier, l'Espagne a participé à l'élaboration et à la poursuite de la mise en œuvre de la Décision No 7/03 du Conseil ministériel sur la sécurité des documents de voyage et de la Décision No 4/05 du Conseil ministériel sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale pour lutter contre le terrorisme. L'Espagne a également encouragé l'adoption, en 2004, de la Décision No 618 du Conseil permanent sur la solidarité avec les victimes du terrorisme. Toutes ces décisions visaient à garantir la mise en œuvre des obligations des Etats participants au titre du droit international visant à prévenir et combattre le terrorisme.

Comme la délégation espagnole l'avait annoncé dans sa déclaration lors de la réunion du Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité le 12 juin 2006 (PC.DEL/545/06), l'Espagne poursuivra les travaux menés par les présidences antérieures pour faciliter une meilleure mise en œuvre de la stratégie globale de l'OSCE de lutte contre le terrorisme, en s'employant tout particulièrement à mettre en œuvre les décisions susmentionnées. L'objectif de l'Espagne, au cours de sa Présidence en exercice en 2007, est que la stratégie visant à prévenir et combattre le terrorisme reste prioritaire.

### **II. Activités planifiées**

#### **1. Coopération juridique en matière pénale relative au terrorisme**

Activité proposée : atelier de suivi sur la mise en œuvre de la Décision No 4/05 du Conseil ministériel sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale pour lutter contre le terrorisme.

Date proposée pour l'atelier de suivi : mars 2007.

Lieu proposé : Vienne.

Document de réflexion proposé : l'Espagne présentera aux Etats participants un document de réflexion sur l'ordre du jour et les modalités de l'atelier proposé. Les éléments principaux de ce document seront, notamment, un suivi des discussions ayant eu lieu au cours des ateliers précédents organisés en 2005 et 2006, la promotion d'instruments d'assistance technique pour renforcer la coopération juridique internationale en matière pénale relative au terrorisme, la promotion de l'entraide judiciaire et de l'extradition dans les affaires liées au terrorisme ainsi que la coopération avec d'autres organisations partenaires telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Conseil de l'Europe, Interpol et EUROJUST,

Niveau proposé de participation : représentants de haut niveau des Etats participants de l'OSCE, des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et des partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) (pour le résultat politique de l'atelier), ainsi que magistrats du parquet et fonctionnaires judiciaires (pour le résultat technique de l'atelier).

## **2. Conférence politique de l'OSCE**

Activité proposée : conférence politique de l'OSCE sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme.

Date proposée pour la conférence : mai 2007.

Lieu proposé : Vienne.

Document de réflexion proposé : suite à leur initiative proposée lors de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2006, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie présenteront aux Etats participants un document de réflexion sur l'ordre du jour et les modalités de la conférence proposée. Les éléments principaux de ce document seront, notamment, le rôle des gouvernements et des organisations internationales dans la mobilisation et la coordination des efforts aux niveaux national et international dans la lutte contre le terrorisme, le double rôle des ONG et de la société civile : l'interaction avec les gouvernements et les organisations internationales dans la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme, la participation des milieux d'affaires aux efforts de lutte contre le terrorisme en coopération avec les gouvernements.

Niveau proposé de participation : représentants des gouvernements (organes nationaux de lutte contre le terrorisme) des Etats participants de l'OSCE, des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et des partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande), de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux participant aux activités de lutte contre le terrorisme, de la société civile notamment d'ONG, d'universitaires/de groupes de réflexion, de journalistes des principaux médias, de sociétés de télévision et de radiodiffusion, de la presse ainsi que d'Internet, du monde des affaires, en particulier de grandes entreprises maritimes, des secteurs du transport, de la finance/de la banque, de l'énergie et de l'armement.

### **3. Sécurité des documents de voyage**

Activité proposée : atelier de suivi sur la mise en œuvre de la Décision No 7/03 du Conseil ministériel sur la sécurité des documents de voyage.

Date proposée pour l'atelier de suivi : juillet 2007.

Lieu proposé : Vienne.

Document de réflexion proposé : l'Espagne présentera aux Etats participants un document de réflexion sur l'ordre du jour et les modalités de l'atelier proposé. Les principaux éléments de ce document seront, notamment, le programme concernant la sécurité des documents de voyage mis au point par l'Unité d'action contre le terrorisme, la mise en œuvre des engagements souscrits à Bucarest, Maastricht, Sofia et Ljubljana dans ce domaine, les travaux réalisés par les Etats participants de l'OSCE pour améliorer leurs documents de voyage, la mise en œuvre des normes biométriques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la mise en œuvre des normes de sécurité minimales de l'OACI pour le traitement et la délivrance des passeports, et la mise en œuvre de la Décision No 4/04 du Conseil ministériel sur la déclaration des passeports perdus/volés au dispositif de recherche automatisé/à la base de données sur les documents de voyage volés d'Interpol (ASF-STD).

Niveau proposé de participation : représentants de haut niveau des Etats participants de l'OSCE, des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et des partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) (pour le résultat politique de l'atelier), et experts en documents de voyage (pour le résultat technique de l'atelier).

### **4. Solidarité avec les victimes du terrorisme**

Contexte : l'Espagne a encouragé en 2004 l'adoption de la Décision No 618 du Conseil permanent sur la solidarité avec les victimes du terrorisme, qui a également été appuyée par les Ministres à Sofia en décembre 2004. Dans ce contexte, le BIDDH a organisé un atelier technique sur la solidarité avec les victimes du terrorisme, qui s'est tenu à Oñate (Espagne) les 9 et 10 mars 2006. Cet atelier visait à assurer le suivi des activités sur les victimes du terrorisme dans l'espace de l'OSCE, en particulier la compilation de la législation nationale existante relative à l'assistance et à l'indemnisation des victimes d'actes terroristes.

Activité proposée : réunion de haut niveau sur les victimes du terrorisme.

Date proposée pour la réunion : septembre 2007.

Lieu proposé : Vienne.

Document de réflexion proposé : l'Espagne présentera aux Etats participants un document de réflexion sur l'ordre du jour et les modalités de la réunion de haut niveau proposée. Les principaux éléments de ce document seront, notamment, les résultats de l'atelier technique sur la solidarité avec les victimes du terrorisme. Le rapport final de cet atelier a été diffusé sous la cote ODIHR.GAL/23/06 (25 avril 2006).

Niveau proposé de participation : représentants de haut de haut niveau des Etats participants de l'OSCE, des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et des partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) (pour le résultat politique de la réunion de haut niveau), experts nationaux (pour le résultat technique de la réunion de haut niveau), et ONG.

#### **5. Mise en œuvre des engagements précédemment convenus**

Un examen de la mise en œuvre des engagements précédemment convenus visant à prévenir et à combattre le terrorisme sera également envisagé dans le cadre du programme de travail pour 2007.

#### **6. Autres activités**

La liste des activités figurant dans le programme de travail n'est pas exhaustive puisque d'autres ateliers et réunions proposés par les Etats participants peuvent également être organisés, si nécessaire.

Le calendrier des réunions de l'OSCE pour 2007 comportera les autres activités visant à prévenir et à combattre le terrorisme convenues lors de la réunion du Conseil ministériel à Bruxelles (4 et 5 décembre 2006) aux fins de leur mise en œuvre dans le cadre de la Présidence en exercice espagnole.